Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "société de l'information conviviale"

1998/0178(CNS) - 15/12/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Dans la foulée de l'accord de conciliation sur le 5ème programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration pour la période 1998-2002, le Parlement européen a adopté le rapport de M. Franco MALERBA (PPE, I) sur un programme spécifique de RDT dans le domaine "Société de l'information conviviale". Le Parlement a fait sienne une proposition de la Commission concernant la répartition des montants sur deux périodes: un montant pour la période 1998-1999 (857 millions d'écus), un autre pour la période 2000-2002 (2 743 millions d'écus), soit un total de 3 600 millions d'écus. Le Parlement a mis l'accent sur la nécessité de faciliter la participation des PME et de tenir compte de la politique communautaire d'égalité des chances lors de l'application du programme.